



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Retraite

INFORMATION - Départ à la retraite des personnels enseignants du 1^{er} degré au titre de la rentrée scolaire 2023

**DSDEN de Seine et Marne
Service mutualisé Pôle Pensions PETREL**

Affaire suivie par : Corinne RAFFIN

Tél : 01 64 41 26 25

Mél : corinne.raffin@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Monsieur les directeurs académiques du Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Madame, Monsieur responsable des INSPE – UPEC (pour information)

Mesdames et Messieurs les principaux de collège ayant des SEGPA, classes relais et ULIS-collèges

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements spécialisés

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré des départements de SEINE-et-MARNE, SEINE-SAINT-DENIS et VAL-de-MARNE, (pour attribution)

Références :

- *Code des pensions civiles et militaires de retraite*
- *Code général de la fonction publique*

Annexes : 1

La circulaire ci-jointe relative à l'admission à la retraite, à la rentrée scolaire 2023, des instituteurs et professeurs des écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public exerçant dans les départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, est parue le 12/05/2022 et a été publiée au recueil des actes administratifs le même jour.

**Pour le recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de l'éducation nationale
du département de la Seine-et-Marne**

**Signé
Valérie DEBUCHY**